



## **Consultation publique**

Projets de règlements P-09-028 et P-04-047-82

### **Règlements autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement occupé par les édifices portant les numéros 1190 à 1246 boulevard Saint-Laurent.**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 27 avril 2009, le projet de règlement P-09-028 intitulé « Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portant les numéros 2 160 638, 1 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2160, 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec, situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent » et le projet de règlement P-04-047-82 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

#### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

##### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-09-028 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) en ce qui a trait, notamment, à l'implantation, la volumétrie, la densité, la conservation et la restauration des façades victoriennes. Le règlement comprend aussi des dispositions sur les accès, les aires de stationnements et de chargement, l'aménagement, l'architecture et le design en plus de prévoir un délai pour le début des travaux de construction. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

##### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-82 prévoit des modifications à la carte des hauteurs par l'ajout d'un nouveau secteur de hauteur de 60 m et à la carte des densités par la création d'un secteur de densité maximale de 9 dans le secteur visé. De plus, le projet de règlement modifie le document intitulé « Programme particulier d'urbanisme- Quartier des spectacles - Secteur Place des Arts » par l'ajout d'un paragraphe permettant à la Ville de mettre en place un programme d'acquisition d'immeubles pour certains îlots identifiés dans le projet de règlement.

#### ***DÉROULEMENT***

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau Accès Montréal de l'arrondissement Ville-Marie situé au 888, boul. De Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 19 mai 2009

Holiday Inn Select Montréal Centre-Ville

Salle de bal

99 avenue Viger Ouest

19 h

Des séances thématiques suivront les 20, 21, 25 et 26 mai 2009 à 19 h au même endroit. La partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 8 juin 2009 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 4 juin 2009.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 6 mai 2009

Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon,